



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du 7 juin 2023

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20230607-B07062302-DE
Date de télétransmission : 12/06/2023
Date de réception préfecture : 12/06/2023

Point de l'ordre du jour : 2

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Quorum : 6



POINT 2 : ACQUISITION EN VEFA DE 16 PAVILLONS RUE DES CYGNES A ENSISHEIM

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER (procuration à M. Lucien MULLER),
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), M. Bernard GAUTIER
(Directeur de la Relation Clientèle), Madame Marie MOSER (Directrice
Financière et Comptable).



APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION, LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver l'acquisition, auprès de la société SOVIA OLISTER, ayant son siège au 10, place du Capitaine Dreyfus à Colmar, ou de toute autre société qui s'y substituerait, de 16 pavillons en VEFA de type F4 d'environ 93 m², ayant chacun un garage accolé, à édifier au sein du lot 9 du lotissement « Les Rives du Lac », sis rue des Cygnes à Ensisheim, au prix de 3 392 025,00 € HT, soit 2 275,00 € HT/m² de SHAB, sur la base d'une surface habitable prévisionnelle de 1 491 m²,
- d'accepter une tolérance de +/- 5 % d'évolution de la surface habitable prévisionnelle et l'évolution du prix en conséquence,
- d'approuver le montage financier ainsi que les agréments PLAI, PLUS et PLS pour cette opération et de donner son accord pour l'ajout de ladite opération à la programmation 2023 de l'Office auprès de la DDT,
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et documents se rapportant à cette acquisition ou qui en seraient la suite ou la conséquence dans les conditions précitées avec faculté de déléguer sa signature à tout clerc de l'étude de Maître HASSLER, notaire à Wittelsheim, 14 rue du Parc.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du 7 juin 2023

Point de l'ordre du jour : 4

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20230607-B07062304-DE
Date de télétransmission : 12/06/2023
Date de réception préfecture : 12/06/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Quorum : 6



POINT 4 : ACQUISITION DE TERRAINS LIEUDIT « VERT VILLAGE » A KINGERSHEIM

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER (procuration à M. Lucien MULLER),
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), M. Bernard GAUTIER
(Directeur de la Relation Clientèle), Madame Marie MOSER (Directrice
Financière et Comptable).



APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION, LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver l'acquisition, auprès des Consorts ROSSE ou toute autre personne ou société qui s'y substituerait, d'un terrain d'une superficie de 53,98 ares cadastré section 11 n° 962 moyennant le prix maximum de 323 880,00 € TTC, soit 6 000,00 € TTC/are (hors honoraires de négociation évalués à 48 000,00 € TTC),
- d'approuver l'acquisition, auprès de la Société Lotissement Terre d'Alsace ou toute autre personne ou société qui s'y substituerait, d'un terrain d'une superficie de 2,14 ares cadastré section 11 n° 963 moyennant le prix maximum de 20 630,00 € TTC, soit 9 640,37 € TTC/are,
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et documents relatifs à cette acquisition ou qui en seraient la suite ou la conséquence avec la faculté de déléguer sa signature à tout clerc de notaire de l'Office notarial de Maître Claude BAUER, notaire à Wittenheim, 23 rue du Périgord.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du 7 juin 2023

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20230607-B07062305-DE
Date de télétransmission : 12/06/2023
Date de réception préfecture : 12/06/2023

Point de l'ordre du jour : 5

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Quorum : 6



POINT 5 : CESSION DE 6 LOTS DE TERRAIN A BATIR DU LOTISSEMENT « L'OREE DU BOIS » A STAFFELFELDEN : MODIFICATION DE L'ACQUEREUR

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER (procuration à M. Lucien MULLER),
Administratrices

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), M. Bernard GAUTIER
(Directeur de la Relation Clientèle), Madame Marie MOSER (Directrice
Financière et Comptable).



APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION, LE BUREAU DECIDE :

- de donner son accord à la société Rhin Habitat pour la mise en place d'une clause de substitution lors de la vente par l'Office des lots 1 à 6 du lotissement « L'Orée du Bois », sis à Staffelfelden, au profit de la Société « La Foncière du Rhin », ou au profit de toute autre personne physique ou morale que la société Rhin Habitat se réserve de désigner,
- de confirmer son accord pour la cession des lots 1 à 6 du lotissement dénommé « L'Orée Du Bois » à Staffelfelden au prix de 18 000,00 € TTC l'are, soit un prix global de 264 240,00 € TTC, pour une superficie totale de 14,68 ares conformément au tableau joint en annexe,
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et documents s'y rapportant ainsi que tous ceux qui en seraient la suite ou la conséquence, avec la possibilité de déléguer la signature desdits actes à tout clerc de l'étude de Maître Frédéric HASSLER, notaire à Wittelsheim, 14 rue du Parc.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du 7 juin 2023

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20230607-B07062306-DE
Date de télétransmission : 12/06/2023
Date de réception préfecture : 12/06/2023

Point de l'ordre du jour : 6

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Quorum : 6



POINT 6 : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE A BURNHAUPT-LE-HAUT : MODIFICATION DU PERIMETRE FONCIER

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER (procuration à M. Lucien MULLER),
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), M. Bernard GAUTIER
(Directeur de la Relation Clientèle), Madame Marie MOSER (Directrice
Financière et Comptable).



APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION, LE BUREAU DECIDE :

- de donner son accord à la société Rhin Habitat pour la mise en place d'une clause de substitution lors de la vente par l'Office des lots 1 à 6 du lotissement « L'Orée du Bois », sis à Staffelfelden, au profit de la Société « La Foncière du Rhin », ou au profit de toute autre personne physique ou morale que la société Rhin Habitat se réserve de désigner,
- de confirmer son accord pour la cession des lots 1 à 6 du lotissement dénommé « L'Orée Du Bois » à Staffelfelden au prix de 18 000,00 € TTC l'are, soit un prix global de 264 240,00 € TTC, pour une superficie totale de 14,68 ares conformément au tableau joint en annexe,
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et documents s'y rapportant ainsi que tous ceux qui en seraient la suite ou la conséquence, avec la possibilité de déléguer la signature desdits actes à tout clerc de l'étude de Maître Frédéric HASSLER, notaire à Wittelsheim, 14 rue du Parc.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du 7 juin 2023

Point de l'ordre du jour : 7

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20230607-B07062307-DE
Date de télétransmission : 13/06/2023
Date de réception préfecture : 13/06/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Quorum : 6



POINT 7 : PLAN DE FINANCEMENT ET EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE « LES FONCTIONNAIRES » DE 24 LOGEMENTS SISE 3 IMPASSE SCHLUMBERGER A GUEBWILLER : ACTUALISATION

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER (procuration à M. Lucien MULLER),
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), M. Bernard GAUTIER
(Directeur de la Relation Clientèle), Madame Marie MOSER (Directrice
Financière et Comptable).



APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION, LE BUREAU DECIDE :

- de valider le plan de financement de l'opération de réhabilitation de la Résidence
« Les Fonctionnaires » de 24 logements sise 3 impasse Schlumberger à Guebwiller, détaillé
ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT

Total Emprunts	1 000 000,00 €	67,87 %
Emprunt CDC PAM ECO PRET	360 000,00 €	
Emprunt CDC PAM	640 000,00 €	
Total Subventions	251 406,00 €	17,06 %
Subvention PDR 2021	129 006,00 €	
Subvention Région	96 000,00 €	
Subvention CEA	26 400,00 €	
Fonds Propres	222 079,00 €	15,07 %
TOTAL	1 473 485,00 €	100 %

.../...

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS

	Emprunt CDC PAM ECO PRET	Emprunt CDC PAM
Montant	360 000,00 €	640 000,00 €
Durée	25 ans	35 ans
Index	Livret A	Livret A
Taux actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,25 %	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Différé d'amortissement	Néant	Néant
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)	Double Révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	0%	0%
Conditions de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle

- d'autoriser le Directeur Général à signer les contrats réglant les conditions des emprunts susmentionnées, les subventions et les demandes de réalisation des fonds ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du 7 juin 2023

Point de l'ordre du jour : 8

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20230607-B07062308-DE
Date de télétransmission : 13/06/2023
Date de réception préfecture : 13/06/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Quorum : 6



POINT 8 : PLAN DE FINANCEMENT ET EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE « LES PEUPLIERS » DE 36 LOGEMENTS SISE RUE DES PEUPLIERS A REGUISHEIM

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER (procuration à M. Lucien MULLER),
Administratrices

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), M. Bernard GAUTIER
(Directeur de la Relation Clientèle), Madame Marie MOSER (Directrice
Financière et Comptable).



APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION, LE BUREAU DECIDE :

- de valider le plan de financement de l'opération de réhabilitation de la Résidence
« Les Peupliers », de 36 logements, sise rue des Peupliers à Reguisheim, détaillé ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT

Total Emprunts	1 700 000,00 €	58,65 %
Emprunt CDC PAM ECO PRET	546 000,00 €	
Emprunt CDC PAM taux fixe	1 154 000,00 €	
Total Subventions	581 400,00 €	20,05 %
Subvention Etat PDR	396 000,00 €	
Subvention Région	144 000,00 €	
Subvention CEA	41 400,00 €	
Fonds Propres	617 571,16 €	21,30 %
TOTAL	2 898 971,16 €	100%

.../...

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS

	Emprunt CDC PAM ECO PRET	Emprunt CDC PAM
Montant	546 000,00 €	1 154 000,00 €
Durée	25 ans	25 ans
Index	Livret A	Taux fixe
Taux actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,25 %	3,70 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Différé d'amortissement	Néant	Néant
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	Sans objet
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)	Sans objet
Taux de progressivité des échéances	0%	0%
Conditions de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle	Indemnité de rupture du taux fixe

- d'autoriser le Directeur Général à signer les contrats réglant les conditions des emprunts susmentionnées, les subventions et les demandes de réalisation des fonds ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du 7 juin 2023

Point de l'ordre du jour : 9

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20230607-B07062309-DE
Date de télétransmission : 13/06/2023
Date de réception préfecture : 13/06/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Quorum : 6



POINT 9 : MISE EN PLACE D'UNE GARANTIE D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT « LES ERABLES » SIS RUE DE HOMBOURG A OTTMARSHEIM

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER (procuration à M. Lucien MULLER),
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), M. Bernard GAUTIER
(Directeur de la Relation Clientèle), Madame Marie MOSER (Directrice
Financière et Comptable).



APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION, LE BUREAU DECIDE :

- de valider la mise en place d'une garantie d'achèvement des travaux d'aménagement du Lotissement « Les Erables » sis rue de Hombourg à Ottmarsheim auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe aux conditions suivantes :

Montant de la garantie	633 714,00 €
Commission d'engagement	10 000,00 €
Séquestre du montant des travaux différés	124 083,00 € sous 24 mois au plus tard

- d'autoriser le Directeur Général à signer le contrat en réglant les conditions ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

E X T R A I T

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
BUREAU**

Séance du 7 juin 2023

Point de l'ordre du jour : 10

Accusé de réception en préfecture
068-483755518-20230607-B07062310-DE
Date de télétransmission : 13/06/2023
Date de réception préfecture : 13/06/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Quorum : 6



**POINT 10 : RETRAIT DU BATIMENT D'HABITATS DE HAUTE-ALSACE DU PERIMETRE
DE LA COPROPRIETE DE LA RESIDENCE « AU FIL DE L'EAU » A
SOULTZMATT**

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER (procuration à M. Lucien MULLER),
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), M. Bernard GAUTIER
(Directeur de la Relation Clientèle), Madame Marie MOSER (Directrice
Financière et Comptable).



**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION,
LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver le retrait du bâtiment sis 6a rue de la Filature composé de 12 logements appartenant à Habitats de Haute-Alsace du périmètre de la copropriété en place,
- d'approuver l'attribution à Habitats de Haute-Alsace de l'emprise foncière, constituant l'assiette dudit bâtiment, d'une superficie d'environ 15,95 ares,
- d'approuver la nouvelle assiette foncière de la copropriété, d'une superficie d'environ 13,09 ares,
- d'approuver l'échange du lot 308 (parking extérieur appartenant à Mme DALLER) avec le lot 215 (parking couvert appartenant à Habitats de Haute-Alsace),
- d'approuver l'échange du lot 306 (parking extérieur appartenant à M. HOLTZHEYER) avec le lot 311 à créer par Habitats de Haute-Alsace au niveau des espaces verts attenants au bâtiment 6b rue de la Filature,
- d'approuver la cession du lot 309 appartenant à Habitats de Haute-Alsace au syndicat des copropriétaires, pour permettre à la copropriété de disposer d'un emplacement PMR,
- d'autoriser le Directeur Général à signer tous actes et documents se rapportant à ce retrait et à la modification de l'assiette de la copropriété ou qui en seraient la suite et la conséquence avec la faculté de déléguer sa signature à tout clerc de l'étude de Maître HASSLER, notaire à Wittelsheim, 14 rue du Parc.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL



HABITATS DE HAUTE-ALSACE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du 7 juin 2023

Point de l'ordre du jour : 12

Accusé de réception en préfecture
068-48375518-20230607-B07062312-DE
Date de télétransmission : 13/06/2023
Date de réception préfecture : 13/06/2023

Nombre d'Administrateurs : 7

Présents : 5
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Quorum : 6



POINT 12 : SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE A ALTKIRCH

Présents : M. Lucien MULLER, Président,
M. Pierre BIHL, Vice-Président,
Mme Annie CHARDON, Administratrice,
MM. Denis ANDOLFATTO, Hubert CHEVARIER, Administrateurs.

Absentes et excusées : Mmes Fatima JENN, Pascale SCHMIDIGER (procuration à M. Lucien MULLER),
Administratrices.

Assistaient en outre : M. Guillaume COUTURIER (Directeur Général), M. Laurent BIEHLMANN
(Directeur des Investissements et du Patrimoine), M. Bernard GAUTIER
(Directeur de la Relation Clientèle), Madame Marie MOSER (Directrice
Financière et Comptable).



APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET APRES DELIBERATION, LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage entre ENEDIS et Habitats de Haute-Alsace pour la réalisation des travaux de mise en place d'une ligne électrique comprenant l'installation de 4 canalisations souterraines établies sur une bande de 1 mètre de large et sur une longueur totale d'environ 84 mètres, de bornes électriques de repérage et de coffrets électriques sous la parcelle cadastrée section 24 n° 159, lieudit « rue des étangs» sise à Altkirch, moyennant une indemnité de vingt (20) euros,
- d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de servitude ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence, avec faculté de subdéléguer sa signature à tout clerc de notaire.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par :
Guillaume COUTURIER
DIRECTEUR GENERAL